

Edito | Le combat national d'un maire de Gironde

Il a décidé de ne rien lâcher le maire de Saint-Philippe d'Aiguille, Philippe Bécheau. Non content d'avoir obtenu que son agresseur de 26 ans, rapidement identifié et qui avait déjà été condamné, à 16 ans, pour violence, soit condamné à six mois de prison ferme, il a décidé de ne pas en rester là. Il entreprend une manière de combat pour que soient reconnues et jugées, sans concessions, les agressions dont sont si souvent victimes ses collègues maires et qui ne donnent lieu, le plus souvent, qu'à de simples rappels à l'ordre. Quelques 383 agressions l'an passé et, déjà, 233 depuis le début de l'année. Que l'on nous permette le rappel, ci-dessous, du drame de Signes dans le Var en août dernier.. Plus encore Philippe Bécheau entend que soit réhabilitée une instruction civique aujourd'hui oubliée. : « C'est un chantier énorme, car il y a une forme d'abandon de l'éducation civique, depuis des années, qui donne lieu à ces faits inacceptables en démocratie”.

Philippe Bécheau qui a reçu le soutien du premier ministre, et est accompagné par la sénatrice Nathalie Delattre dans ses démarches, doit rencontrer des parlementaires à la rentrée. Quand il évoque la nécessaire éducation dont l'école doit être le lieu prioritaire, on se prend à croire qu'au-delà de cours sur les institutions de la république, pourraient être mises en place, au niveau du collège, des sessions d'apprentissage permettant de découvrir la fonction de maire, ses responsabilités, y compris de police judiciaire, le plus souvent ignorées du citoyen. Que comme cela est le cas, parfois, des conseils municipaux élus par les élèves puissent siéger avec la participation d'élus communaux. Une manière de pédagogie vivante pour entraîner une génération qu'il faut de bonne heure éveiller au civisme. Et à l'importance de son rôle pour faire vivre une démocratie que l'on regarderait autrement que sur le mode désinvolte. Cette démocratie de proximité communale, notamment, qui est un bien précieux que la crise sanitaire actuelle a dramatiquement affaibli.

La mort d'un maire : un devoir d'instruction civique à l'orée des municipales (10-08-2019)

Il n' y a rien d'étonnant à ce que la mort du maire de Signes, dans le Var, dans l'exercice de ses fonctions, ait soulevé une forte émotion dans le pays, son village d'abord avec lequel sa vie se confondait depuis des dizaines d'années. Mais aussi, tout naturellement, auprès de beaucoup de ces maires de communes rurales qui, en première ligne, doivent veiller à tout et notamment à la qualité des services élémentaires à la population, au rang desquels celui de la propreté est souvent le plus souhaité par les habitants. Un vrai don de soi qui ne se s'apprécie pas en termes financiers, au demeurant quasiment symboliques, mais par un certain sens du devoir que l'on accomplit au service de l'intérêt général. Et, pourquoi ne pas le dire et le rappeler ?... De la Nation même, sans parler de l'Etat dont il est un agent. Le maire n'est-il pas d'ailleurs dans sa propre commune OPJ, Officier de police judiciaire, c'est à dire en responsabilité de faire respecter l'ordre public ? Avec la capacité de verbaliser les contrevenants – ce que fait généralement le garde-champêtre dans les petites communes – mais ce qu'avait parfaitement la faculté de décider Jean-Mathieu Michel, un geste qui lui a coûté la vie... Le sait-on dans ce pays et l'apprend-on aux enfants des écoles ? Le rappelle-t-on lorsque vient le temps de l'élection municipale

Ces rappels à l'occasion de pareil drame, cette manière d'instruction civique oubliée et qui a suscité bien trop de dérision dans la société de l'individu, nous semblent d'autant plus nécessaires alors que la vie sociale du pays va être rythmée, dès la rentrée, par le rendez-vous de mars prochain. A t'on oublié ces études récentes qui révélaient que, spécialement dans les petites communes, 55% des maires ne souhaitaient pas se représenter et, plus largement, que cet aveu émanait d'un maire sur deux dans l'ensemble du pays ? Une lassitude qui fait écho, non seulement à l'exposition, y compris souvent judiciaire, dont le maire peut faire l'objet, mais aussi au sentiment de nombre de citoyens qui, dans cette France jacobine, ont besoin d'élus boucs émissaires.

Et, pourtant, s'il en est un qui conserve encore assez de crédit c'est bien l' élu local, celui de la plus grande proximité, qui écoute, conseille et console. Répétons-le, inlassablement, au risque de ne pas être compris par ceux qui n'ont cessé de railler cette France des 36.000 communes, situation sans équivalent en Europe .. La belle affaire ! A l'heure des intercommunalités dont les membres ne sont d'ailleurs pas élus au premier degré, il convient de conserver cette matrice de la démocratie qu'est la commune. Le fameux grand débat du printemps n'avait pas manqué de souligner l'importance de ne pas déshabiller la commune. Il va falloir le réaffirmer, plus que jamais, et pas seulement le temps d'un hommage présidentiel lu par la ministre de la Cohésion des territoires.



Joël Aubert

Crédit Photo :
Publié sur aqui.fr le 16/08/2020
[Url de cet article](#)